

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 JUILLET 2025 à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Dury.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mesdames Anne PINON, Bénédicte SIMONIN-THIRIET, Cathy BOUTEILLER, Chantal POULAIN, Francine LUANS, Catherine FRANÇOIS et Messieurs : Philippe MINOT, Patrick ROUSSEL, Arnaud THIEBEAU

Absents excusés : Messieurs Philippe CLAVEL, Hervé OSTE, Maxence RANSON et Mesdames Annie FARGE (pouvoir à Madame Anne PINON), Maud VAILLANT
Absent : Monsieur Ludovic DARSIN

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2025
3. Compte-rendu de la mise en œuvre des délégations données au Maire – communication du Maire
4. Construction d'un accueil de loisirs et périscolaire – avenant au marché de maîtrise d'œuvre
5. Décision budgétaire modificative
6. Travaux de réaménagement du parc du Petit Château – avenant n°2
7. Construction d'un accueil de loisirs et périscolaire – avenant au marché de travaux
8. Construction d'un bâtiment pour deux terrains de padel – attribution du marché
9. Installation de deux terrains de padel dans le bâtiment dédié – choix du prestataire
10. Extension de la vidéoprotection – choix du prestataire
11. Travaux de rénovation au groupe scolaire – demande de subvention au titre du Fonds Vert
12. ALSH : renouvellement de la convention avec la commune de Salouël
13. Tarifs cantine – ALSH au 1^{er} septembre 2025
14. Jardins familiaux – conditions de mise à disposition
15. Demande de subvention
16. Informations Amiens Métropole
17. Informations et questions diverses

1 – DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Est désignée Mme Bénédicte SIMONIN-THIRIET

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

3 – COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE – COMMUNICATION DU MAIRE

RAS

4 – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 juillet 2024, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux relatifs à la construction d'un centre de loisirs et périscolaire.

En cours d'exécution, des modifications ont été apportées. Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune a sollicité de la maîtrise d'œuvre, une mission complémentaire dans le choix du mobilier.

Elle propose de passer un avenant à la maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 400 HT, soit 10 080 € TTC pour la prise en compte de cette mission.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet SAMMEN, portant le montant du marché à 137 574 € TTC, soit 7.91 % du marché initial.

5 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Madame le Maire expose que ce sujet fait suite aux travaux du parc.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses

2131 - 0	Bâtiments publics	0	-22 000
2131 - 74	Bâtiments publics	0	22 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Après délibération, cette décision budgétaire modificative est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

6 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU PETIT CHÂTEAU – AVENANT N°2

Le 22 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif au réaménagement du parc du Petit Château.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener le projet à terme.

Avenant n°2

Travaux supplémentaires à la demande de la commune :

- Divers terrassements pour mise en sécurité des déplacements motorisés (service de secours)
- Signalisation
- Marquage au sol

Le montant des travaux s'élève à 21 583.58 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 762 574.86 € TTC, soit 15.49 % du marché initial.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires du marché.

Après délibération, cet avenant est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

7 – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Par délibération du 11 juillet 2024, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux relatifs à la construction d'un centre de loisirs et périscolaire.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener le projet à terme. De nouvelles demandes de la commune et des travaux supplémentaires indispensables pour faire face aux circonstances imprévues et permettre la poursuite de l'exécution du contrat.

Lot n°6 – E.P.M. - avenant n°1

Prestations supplémentaires afin d'améliorer l'étanchéité à l'air du bâtiment.

Le montant des travaux s'élève à 1 881.30 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 126 976.21 € TTC, soit 1.81 % du marché initial.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise titulaire du marché.

Après en avoir délibéré, cet avenant est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

8 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR DEUX TERRAINS DE PADEL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Madame le Maire après avoir exposé les éléments sur les différents corps d'état représentant 6 lots de travaux au Conseil municipal et faisant suite à la commission MAPA qui s'est tenue le 25 juin dernier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avis de la commission « MAPA », en date du 25 juin 2025 et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'un bâtiment pour deux terrains de padel :

Lot n°1 « VRD – Espaces verts » : LHOTELLIER TP pour un montant de 88 500 € HT

Lot n°2 « Gros œuvre » : CALLEC pour un montant de 157 000 € HT

Lot n°3 « Charpente métallique » : CMB pour un montant de 68 697.23 € HT

Lot n°4 « Couverture - bardage » : CMB pour un montant de 222 185.53 € HT

Lot n°5 « Menuiseries extérieures aluminium laqué » : CONCEPTALU pour un montant de 41 000 € HT

Lot n°6 « Électricité courants forts et faibles » : CEGELEC pour un montant de 18 650 € HT

- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

9 – INSTALLATION DE DEUX TERRAINS DE PADEL DANS LE BÂTIMENT DÉDIÉ – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire expose les éléments sur les offres des prestataires en fourniture de terrains de padel au Conseil municipal, faisant suite à la commission MAPA qui s'est tenue le 4 juillet dernier.

Une entreprise a répondu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avis de la commission « MAPA », en date du 4 juillet 2025 et d'attribuer le marché de travaux pour l'installation de deux terrains de padel à la société Technifence, pour un montant de 67.567,50 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

10 – EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire informe le conseil que le projet d'extension du système de vidéo protection a été autorisé en commission préfectorale le 27 juin 2025. Elle rappelle qu'une demande de subvention a été adressée aux services de l'Etat et du Conseil départemental de la Somme lors de la séance du 7 avril dernier.

Madame le Maire propose aujourd'hui de passer commande pour l'installation de ce dispositif auprès du prestataire suivant :

- Cityprotect pour un montant de : 58 198 € HT, soit 69 837.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

11 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « Fonds Vert », consiste en la réfection du préau du groupe scolaire Pierre Desse.

La commune envisage la réfection du préau du groupe scolaire vieillissant.

Les principaux travaux consistent en une isolation phonique et thermique au moyen du remplacement des menuiseries extérieures.

Pour rappel, la consultation des entreprises, lancée à cet effet, a permis de retenir l'offre de la société CONCEPTALU, pour un montant de 22 700 € HT, soit 27 240 € TTC.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que ce projet est éligible au Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sollicite l'aide de l'État au titre du Fonds Vert 2025 et arrête à l'unanimité, le plan de financement suivant :

- Subvention État/Fonds Vert : 18 160 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propre : 4 540 € HT

12 – ALSH : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SALOUËL

Mme le Maire laisse la parole à Mme Simonin qui présente au Conseil municipal le projet de convention entre la commune de Dury et celle de Salouël reconduite cette année encore. L'accueil par l'ALSH de Salouël des enfants de Dury se fait aux mêmes conditions que celui des enfants d'Amiens Métropole.

La commune de Dury prend à sa charge la somme de :

- **Forfait animations semaine de 5 jours** : 19 € pour le forfait semaine de 5 jours de fréquentation du « tarif applicable aux habitants métropolitains »
- **Forfait animations semaine de 4 jours** : 15.20 € pour le forfait semaine de 4 jours de fréquentation du « tarif applicable aux habitants métropolitains »
- **Forfait animations semaine de 3 jours** : 11.40 € pour le forfait semaine de 3 jours de fréquentation du « tarif applicable aux habitants métropolitains »

Cette prise en charge selon les forfaits énoncés, sera remboursée aux familles participantes sur présentation de la facture acquittée par celles-ci.

Mme Simonin propose d'accepter les termes de cette convention pour la période du 28 juillet 2025 au 29 août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir pour la période du 28 juillet au 29 août 2025.

13 – TARIFS CANTINE – ALSH AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer aux différents tarifs une hausse de 2.70 % du coût de la vie à effet au 1^{er} septembre 2025.

- Pour les enfants habitant Dury ou fréquentant l'école de Dury, pour les enfants du personnel communal ainsi que pour les enfants habitant dans une commune ayant passé une convention avec Dury :

	JOURNEE SANS REPAS	JOURNEE AVEC REPAS
QF ≤ 802.62 €	4.66 €	8.19 €
802.62 € ≤ QF≤ 1493.70 €	6.98 €	11.70 €
QF > 1493.70 €	9.28 €	15.17 €

	½ JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS
QF ≤ 802.62 €	2.33 €	5.86 €
802.62 € ≤ QF≤ 1493.70 €	3.49 €	8.21 €
QF > 1493.70 €	4.64 €	10.53 €

- Pour les enfants non domiciliés à Dury :

	JOURNEE SANS REPAS	JOURNEE AVEC REPAS
QF ≤ 802.62 €	6.78 €	10.31 €
802.62 € ≤ QF≤ 1493.70 €	10.16 €	14.88 €
QF > 1493.70 €	13.56 €	19.45 €

	½ JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS
QF ≤ 802.62 €	3.39 €	6.92 €
802.62 € ≤ QF≤ 1493.70 €	5.08 €	9.80 €
QF > 1493.70 €	6.78 €	12.67 €

Pour les repas cantine et les heures d'ALSH, les nouveaux tarifs au 1^{er} septembre 2025 seront :

	CANTINE	ALSH
QF ≤ 802.62 €	3.53 €	1.88 €
802.62 € ≤ QF≤ 1493.70 €	4.72 €	2.05 €
QF > 1493.70 €	5.89 €	2.32 €

14 – JARDINS FAMILIAUX – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Ce sujet est ajourné

15 – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention du comité d'animation d'un montant de 5000 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'allouer au titre de l'année 2025 une somme de 5000 € au comité d'animation :

- Ne prend pas part au vote : 2
- Voix pour : 7

16 – INFORMATIONS AMIENS MÉTROPOLE

- 30 ans d'Amiens Métropole en septembre prochain.
- Prochain conseil Amiens Métropole le 2/10/2025.

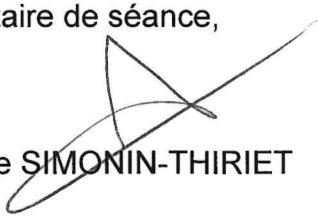
17 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

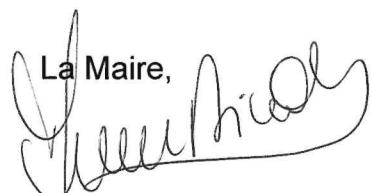
- Tour de France passe le 8/7/2025 au niveau de la RD210
- 13/7 soir : Retraite aux flambeaux
- 14/7 : Organisation d'un concours de pétanque le matin à 9h sur les nouveaux terrains situés derrière l'église et à 15h guinguette sera proposée au Parc du Petit Château
- 19/9 : Soirée dédiée au don d'organes.

La séance est levée à 19h21.

La secrétaire de séance,

Bénédicte SIMONIN-THIRIET



La Maire,

Anne PINON